**Convocation du Conseil Municipal** du 30 janvier 2024 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2024 : annule et remplace la délibération n° 2024/03

- Devis Pompes Funèbres Lacombe : caveau

- Questions diverses

**Procès-verbal du 6 février 2024 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt-quatre, le six février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Jérôme VIALA, Chantal BOUDON, Florence VAZ, Juliéna ABERLEN, Maryline BERLAND, Benoît DUPOUY, Nicolas PLAULT

**Absents excusés :** Richard TILLHET (pouvoir à Michel DULON), Bruno LAVILLE

**Secrétaire de séance :** Chantal BOUDON

**DELIBERATION 2024/06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024/03**

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation du Club House, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 63 965,55 € HT, soit 74 824,45 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d’une subvention d’Etat au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

* Coût total : 63 965,55 € HT
* DETR : 22 387,94 €
* Emprunt : 35 000 €
* Fonds propres : 6 577,61 €

L’échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

* Date prévisionnelle de démarrage de l’opération : courant 2024
* Date prévisionnelle de fin de l’opération : 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 63 965,55 € HT
* Approuve le plan de financement exposé
* Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR

Pour : 9 (1 pouvoir) Abstention : 0 Contre : 0

**DEVIS POMPES FUNEBRES LACOMBE : CAVEAU**

Monsieur le Maire présente le devis des Pompes Funèbres LACOMBE concernant le caveau à démolir.

Le devis s’élève à 2 650 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ce devis.

**QUESTIONS DIVERSES**

* M. le Maire fait part du calcul réalisé par la Mairie de Porte-de-Benauge concernant la mise à disposition du personnel à la commune de Soulignac. Le coût horaire, pour un salarié sera de 22,76 € l’heure. Un projet de convention va être envoyé à la Mairie de Porte-de-Benauge concernant la mise à disposition.

RENE Julien continuera de tondre le stade.

La séance est levée à 18 h 50.

**Délibération prise : 2024/06**